

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction des infrastructures de transport

Décision du 12 avril 2016 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A 660 et de la RN 250

NOR : DEVT1610667S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;

Vu le décret n° 2014-1106 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la circulaire n° 92-63 du 19 octobre 1992 relative aux procédures d'approbation des dossiers de signalisation des axes du réseau routier structurant ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu la demande de la direction interdépartementale des routes Atlantique du 30 novembre 2015 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 660 et de la RN 250 ;

Vu l'avis de l'inspecteur général route du 1^{er} avril 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A 660 et de la RN 250 figurant en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Atlantique, chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 12 avril 2016.

Pour le secrétaire d'État et par délégation :
Le directeur des infrastructures de transport,
C. SAINTILLAN

ANNEXE

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION
DE L'AUTOROUTE A660 ET DE LA ROUTE NATIONALE 250

Document approuvé par décision ministérielle du 12 avril 2016
SENS RETOUR : ARCACHON/BORDEAUX

FICHE ITINÉRAIRE DE SIGNALISATION SENS ALLER : BORDEAUX/ARCACHON		A660/N250		Mentions de filante		Mentions de sortie		Observations	
Mentions de filante		Mentions de sortie		gauche		droite		Observations	
S' SEBASTIEN BAYONNE M ¹ de MARSAN		BISCARROSSE BASSIN de ARCACHON		BORDEAUX		S' SEBASTIEN BAYONNE M ¹ de MARSAN			
BASSIN-ARCACHON		BISCARROSSE MIOS - LACHAU DE MIOS MIOS Gendarmerie		BAYONNE M ¹ de MARSAN BORDEAUX		MIOS - LACHAU DE MIOS MIOS Gendarmerie			
ARCACHON		LEGE-CAP-FERRET BIGANOS MIOS LES PORTES de DELTA		(BAYONNE) (BORDEAUX)		LEGE-CAP-FERRET BIGANOS MIOS LES PORTES de DELTA			
(ARCACHON)		RESERVE ORNITHOLOGIQUE LE TEICH Techniparc		(BAYONNE) (BORDEAUX)		RESERVE ORNITHOLOGIQUE LE TEICH Techniparc			
ARCACHON GUJAN-MESTRAS - LA HUME		PORTS OSTREICOLES GUJAN-MESTRAS - LA HUME GRAND LARGE		BAYONNE BORDEAUX		PORTS OSTREICOLES GUJAN-MESTRAS - LA HUME GRAND LARGE			
ARCACHON		SANGUINET ZOO de BASSIN HIPPODROME de BEQUET ID3 POLE de SANTE		BAYONNE BORDEAUX GUJAN-MESTRAS - LA HUME		BISCARROSSE ZOO de BASSIN HIPPODROME de BEQUET ID3 POLE de SANTE			
ARCACHON LA TESTE de B. - CENTRE		PLAINE des SPORTS		BAYONNE GUJAN-MESTRAS		POLE de SANTE Z.A. PAYS de BUCH			
ARCACHON DUINE de PILAT		PORTS OSTREICOLES		BAYONNE BORDEAUX		LA TESTE de B. - CAZAUX AERODROME VILLEMARIE HIPPODROME de BEQUET ZOO de BASSIN			
ARCACHON LA TESTE de B. - CENTRE		PLAGES Océaniques DUINE de PILAT		BAYONNE BORDEAUX		LA TESTE de B. - LES MOULOTS PLAGES Océaniques DUINE de PILAT			

ID3 - Hôpital assurant les urgences
 ID36 - Centre commercial
 ID8 - Terrain de camping pour tentes
 ID204 - Plage